



Décisions et informations municipales

Avril, mai et juin 2022

Administration générale

Accueil des nouveaux habitants	En raison du COVID, la fête prévue pour l'accueil des nouveaux habitants avait dû être reportée. Cette année, les nouveaux habitants arrivés depuis mi-2018 jusqu'à mai 2022 ont été conviés à une manifestation le 26.06.2022 organisée dans le cadre de la fête de l'été. Une cinquantaine de nouveaux habitants ont répondu présent.
Consultation nouvel horaire transports publics	Suite à la mise en consultation des horaires 2023 des transports publics, la Commune de Vucherens a pris position relevant notamment qu'une partie des enfants de Vucherens scolarisés à EPS du Jorat n'ont pas trente minutes à midi pour dîner à la maison.
Fin de l'école à Vucherens	Avec la construction du nouveau collège primaire Gustave Roud à Carrouge, la dernière salle de classe de Vucherens a définitivement fermé ses portes le 30.06.2022.

Finances

Factures codes QR	Dès le mois de juillet 2022, les factures émises par la Commune le seront selon la nouvelle norme en vigueur soit en code QR.
-------------------	---

Domaines et bâtiments – Propriétés communales

Maison Lorini	Avec l'appui de son Service technique, la Municipalité a lancé un mandat d'étude auprès de 3 bureaux d'architecture. La Municipalité attend un retour des avant-projets pour la fin de l'été.
Local SDIS	L'enseigne "Sapeurs-pompiers" a été posée sur le local du feu.

Travaux publics

Permis d'habiter / d'utiliser délivrés	<p>La Municipalité a délivré les permis d'habiter suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• "Construction de 2 immeubles (bâtiments n° 2 et 3) abritant respectivement 4 villas contigües, de 2 couverts à voitures pour un total de 8 automobiles, et de 8 places de parc extérieures et de 4 places de parc couvertes dans le bâtiment n° 3. Construction de 2 villas jumelles, d'un couvert pour 2 voitures et de 2 places extérieures. Modification du couvert à voitures et des places de parc extérieures. Modification de la dimension de certaines ouvertures sur les façades pignons et ajout d'une fenêtre de toit sur les
--	---

bâtiments n° 1 et 2", chemin de la Forêt, Parc. 23, Atelier Zéro 2.

- Construction d'une piscine non chauffée à la rte de Carrouge 11, parc. 132, S. et C. Grajčevci.

Permis de construire

La Municipalité a délivré les permis de construire suivants :

- Modification du permis de construire n° 221_2021_01, CAMAC n° 200237 : Agrandissement et pose d'un abri sur la piscine; élargissement de l'accès Nord; agrandissement de la place au Nord-Ouest; modification des aménagements extérieurs; modifications intérieures et des ouvertures en façades, , ch. de planche Nardin 4, 4a, 4b et 4c, parc. 283, R. et S. Tavolini.

Autorisation municipale

La Municipalité a autorisé :

- l'"aménagement extérieurs, création de 2 terrasses en terre végétale, construction d'un mur de soutènement. Mise en place de clôture et portail, plantation de 3 haies indigènes. Mise en place d'escalier pour accès aux terrasses", Parc. 23, Ch. de la Forêt 3b, c et d,
- l'abattage de 12 arbres situés à la rte du Village 54 sur la parcelle 26, P. Clément,
- l'abattage d'un sapin situé à la rte du Village 9 sur la parcelle 294, L-O. Bünzli,
- le changement du système de chauffage à la rte du village 54, parcelle 26, P. Clément,
- la pose de panneaux solaires (28.6 m²) en toiture au chemin du Montilier 1, Parcelle 79, M. Anex,
- les aménagements extérieurs : piscine saisonnière, réfection de la terrasse, pergola de max 20m², clôture de moins de 1m²0 et terrain de pétanque à la rte de Moudon 8, Parcelle 394, H. Guydefontgaland,
- la pose de panneaux solaires (48 m²) en toiture à la Rte de du Village 12, Parc. 86, A. Seiler,
- l'abattage de 2 arbres situés à la rte du Village 37, parc. 34, G. Chauvet,
- la pose de panneaux solaires (54 m²) en toiture à la Rte de du Village 53a, Parc. 391, M. et S. Silveira.

Diverses annonces de travaux

La Municipalité a pris note des annonces de travaux suivants :

- la rénovation de la façade (couleurs identiques) à la rte du Village 49, parc. 321, P. Béda,
- la rénovation de la façade (blanc cassé) à la Rte du Village 47, parc. 397, A. et N. Steiger;
- la pose d'une clôture au chemin des Laviaux 4b, parc. 299, G. Michaca.

Vérification de la mise en séparatif des eaux claires et usées Le service technique (AISTBV) a été mandaté pour faire un contrôle de la mise en séparatif de tous les raccordements du village. Un enfumage a été réalisé fin juin et début juillet 2022.

Etude sur le ruissèlement Certains habitants du village ont subi, de façon régulière, des cas d'inondations lors des forts orages de l'été 2021. Avec la collaboration du Service technique et en coordination avec la division Evénement Naturel (EN) de l'ECA, une étude a été menée par le bureau d'Ingénieurs SABERT afin de définir les actions qu'il serait facile de mettre en œuvre et d'un coût financier raisonnable pour limiter les dégâts dus à ces inondations. Sur la base de ce rapport, le bureau technique (AISTBV) a défini les travaux à entreprendre et demandé les offres nécessaires à leurs réalisations. Pour la suite, une séance d'information sera organisée avec les riverains concernés afin de leurs exposer les travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre.

Sécurité publique

Autorisation de Manifestation La Municipalité autorise "la fête de l'été" organisée par la Jeunesse de Vucherens du 23 au 26 juin. 2022.

Stationnement sur le domaine public interdit À la suite de plusieurs interpellations, la Municipalité rappelle que le stationnement sur le domaine public (indépendamment de l'importance de l'accès) est strictement interdit.

Services industriels

Eclairage public Les travaux de remplacement de l'éclairage public à la rte de Moudon et rte de Carrouge sont à présent terminés et permettent une diminution de l'énergie et une meilleure gestion de l'éclairage sur ce tronçon de route cantonale en traversée de localité.

Service de l'eau Compte tenu des conditions atmosphériques de ces derniers mois et dès la mi-juin, la production des sources communales n'a plus suffi à couvrir le besoin en eau de notre Commune. Un avis de restriction d'eau a été émis avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.